

**ANNEXE A - DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION  
PERMANENTE DU 31 mai 2021**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX MUSÉES PARTENAIRES  
DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE  
SOUTIEN A L'ANIMATION DU PATRIMOINE**

**FONCTIONNEMENT**

Territoire (découpage 68)	Bénéficiaire - Libellé du projet Plan de financement Imputation budgétaire	Montant subventionnable	Taux	Montant de la subvention
<b>Région Sud Alsace</b>	<p><b>Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling</b> Aide au fonctionnement et aux activités culturelles en 2021-subvention complémentaire</p> <p><u>Budget prévisionnel</u> : 1 120 820 € <u>Cofinancement</u> : DRAC</p> <p>Imputation budgétaire : P1810007T11-(1098)-65-65748-312</p>		forfait	246 000 €
	<p><b>Association pour la Gestion du Musée du sapeur –pompier d'Alsace</b> Soutien financier exceptionnel pour faire face aux difficultés de la fermeture du musée suite à la crise Covid 2020</p> <p><u>Bilan 2020</u> : Recettes de 7 516 € /Dépenses de 12 568 € Soit un déficit de 5 052 € <u>Cofinancement</u> : aucun</p> <p>Imputation budgétaire : P1810010T06-(1098)-65-65748-312</p>		forfait	9 405 €
<b>Région Colmar</b>	<p><b>Association Société Schongauer</b> Demande de subvention de fonctionnement 2021</p> <p><u>Budget prévisionnel</u> : 3 411 915 € <u>Cofinancement</u> : DRAC : 22 000 € Commune de Colmar : en cours Région : en cours</p> <p>Imputation budgétaire : P1810006T01-(1098)-65-65748-312</p>		forfait	40 000 €

<b>Région Agglomération Mulhouse</b>	<b>Association de l'Ecomusée d'Alsace</b> Aide au fonctionnement et aux activités culturelles en 2021- subvention complémentaire  <u>Budget prévisionnel</u> : 2 770 000 € <u>Cofinancement</u> : DRAC Région  Imputation budgétaire : P181O001T04-(1098)-65-65748-312		forfait	240 000 €
	<b>Association Groupe Rodolphe</b> Soutien financier au vue d'une aide au fonctionnement 2021  <u>Budget prévisionnel</u> : 31 510 € <u>Cofinancement</u> : M2A : 1 000 € Diverses communes : 1 660 €  Imputation budgétaire : P181O010T06-(1098)-65-65748-312		forfait	7 000 €
	<b>Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse</b> Demande de subvention de fonctionnement 2021  <u>Budget prévisionnel</u> :117 000 € <u>Cofinancement</u> : Etat chômage partiel :42 000 €  Imputation budgétaire : P181O003T01-(1098)-65-65748-312		forfait	75 000 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDÉES</b>				<b>617 405€</b>

### Modalités de versement :

Conformément à la délibération de l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace CD-2021-4-8-4 du 26 mars 2021 et par dérogation au règlement budgétaire et financier, les subventions de fonctionnement seront versées en une seule fois, à l'issue de la signature d'une convention entre la CeA et le partenaire pour celles supérieures à 23 000 euros, ou dès l'entrée en vigueur de la décision d'octroi pour les autres.

Le versement de la subvention engage la collectivité quel que soit le degré de réalisation de l'action soutenue, conformément à la délibération du 31 mai 2021 et aux orientations et principes du plan de rebond durable et solidaire.

## INVESTISSEMENT

Territoire	Maitre d'ouvrage - Libellé de l'opération Plan de financement Imputation budgétaire	Montant subventionnable	Taux	Montant de la subvention
<b>Région Sud Alsace</b>	<b>Association pour la Gestion et l'Animation du Parc et du Musée Textile de Wesserling</b> Aide à l'investissement en 2021  <u>Programme prévisionnel</u> : 100 000 € <u>Cofinancement</u> : aucun  Imputation budgétaire : P1810007T12-(3292)-204-2324-312		forfait	100 000 €
<b>Région Agglomération Mulhouse</b>	<b>Association de l'Ecomusée d'Alsace</b> Aide à l'investissement en 2021  <u>Programme prévisionnel</u> : 550 000 € <u>Cofinancement</u> : Région 300 000 €  Imputation budgétaire : P1810001T05-(3292)-204-2324-312		forfait	250 000 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDÉES</b>				<b>350 000 €</b>

### Modalités de versement :

Conformément aux conventions respectives, par dérogation au règlement financier de la CeA, ces subventions seront versées en trois fois : une avance de 35% à la signature de la convention ; un acompte de 35 % sur justificatifs, et le solde en fin d'opération sur présentation des factures acquittées.